

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Collaborateur socio-professionnel Collaboratrice socio-professionnelle		Code fonction 5.08.022	
2. But de la fonction Promouvoir des visites et des stages d'orientation professionnelle dans les entreprises pour les jeunes et les adultes en situation de choix ou de réorientation professionnelle.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des visites et des stages dans les entreprises, à l'intention d'élèves, d'étudiants, d'adultes, d'handicapés; la recherche de solutions adéquates à chaque cas, demandant la connaissance des diverses professions, activités professionnelles, entreprises, ainsi que de tout problème qui en découle; - la recherche d'entreprises et de professionnels prêts à recevoir des visiteurs ou des stagiaires; les discussions avec les directeurs d'entreprises, chefs de personnel, responsables d'associations professionnelles, pour étudier avec eux les possibilités de stages d'orientation et de visites dans les diverses professions et activités professionnelles exercées dans leur entreprise; - l'élaboration de programmes de visites et de stages; l'étude de nouvelles possibilités de contacts avec divers secteurs professionnels, la recherche de personnes pour accompagner les visiteurs; - la participation à des commissions et groupes de travail divers; l'établissement de rapports, statistiques et la rédaction de la correspondance; la tenue et la mise à jour de fichiers; - l'exécution d'autres tâches spécifiques à la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	B	H	A	H	Cl. max. 16
Points	43	6	42	5	50	Total 146